

COMMUNE DE PUPILLIN

39600

N° 43 - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 3 SEPTEMBRE 2018

Présents : JAQUIER Christian, BRENIAUX Blandine, CHARLES Valérie, FORESTIER Arnaud, MAIRE Corinne, THIEVENT Claudine

Absents excusés : CRINQUAND Mickaël, LORENTZ Jean-Jacques, JOLY Lionel : a donné pouvoir à THIEVENT Claudine

Secrétaire de séance : FORESTIER Arnaud

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

En l'absence des adjoints chargés des dossiers concernés, Monsieur le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour en reportant les points suivants au prochain conseil :

4) Étude de devis

5) ONF/affouage

Il demande également d'ajouter le point suivant :

7) Départ d'une locataire

Ces demandes sont acceptées à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Communauté de communes Arbois Poligny Salins Coeur du Jura : Révision des statuts
- 2) Station d'épuration d'Arbois : approbation des études et signature de l'avenant 1 à la convention de déversement.
- 3) Décision budgétaire modificative N°2 : budget eau/assainissement
- 4) Rapports annuels 2017 : SUEZ, SIE, SYDOM, SIDEC, Agence de l'eau
- 5) Convention AFR
- 6) Admission en non valeur
- 7) Départ d'une locataire
- 8) Questions diverses

1) Communauté de communes Arbois Poligny Salins Coeur du Jura : Révision des statuts

Le conseil donne son accord (5 voix pour et une abstention) à la révision des statuts de la Communauté de Communes Arbois, Poligny, Salins Cœur du Jura qui consiste à ajouter des compétences légales obligatoires telles que le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, les gens du voyage, les déchets ménagers la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Des compétences optionnelles telles que la gestion des crèches, du périscolaire, des équipements culturels et sportifs, des écoles de musique, des maisons de service public, du service d'incendie, de la fibre, des offices de tourisme, de l'assainissement non collectif... sont également ajoutées.

2) Station d'épuration d'Arbois : approbation des études et signature de l'avenant 1 à la convention de déversement

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'étude sur l'analyse des risques de défaillance des équipements – étude dite AMDEC (Analyse des Modes de Défaillance, de leurs effets et de leur Criticité) réalisée par la commune d'Arbois sur la station d'épuration servant également pour les communes de Pupillin, Montigny les Arsures et Mesnay.

Il approuve également à l'unanimité le rapport technique concernant les dispositions relatives à l'arrêté de juillet 2015, obligeant les communes à lancer un schéma directeur avec un volet temps de pluie.

Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer l'avenant 1 à la convention de déversement définissant le financement des équipements (Article 2), l'assiette de la rémunération (Article 7) et le calcul de la redevance (Article 8).

3) Décision budgétaire modificative N°2 : budget eau/assainissement

Suite à la signature de la convention de déversement avec la Mairie d'Arbois en 2017, les communes utilisant la station d'épuration d'Arbois doivent participer au titre des eaux parasites déversées.

Il convient donc d'ajouter les crédits suivants au budget eau/assainissement :

Fonctionnement recettes :

- article 747 (chapitre 74) subvention et participation de la collectivité : + 2 000 €

Fonctionnement dépenses :

- article 618 (chapitre 011) : service extérieur : + 2 000 €

Le conseil accepte à l'unanimité cette décision budgétaire modificative.

Arrivée de Mme MAIRE Corinne

4) Rapports annuels 2017 : SUEZ, SIE, SYDOM, SIDEC, Agence de l'eau

Le rapport Prix et Qualité du Service Public (RPQS) 2017 du SIE (Syndicat Intercommunal des Eaux) est présenté par le Maire aux conseillers.

La qualité de l'eau est bonne, 100 % des analyses effectuées sont conformes.

Le rendement du réseau de distribution est de 70,2 %. Ceci est en grande partie dû aux fuites, c'est pourquoi le syndicat essaie de renouveler les canalisations.

Le rapport est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents et reste consultable en Mairie.

Les rapports annuel du SYDOM (Syndicat Départemental de Traitement des Ordures Ménagères) du Jura est présenté par le Maire aux conseillers.

En 2017, chaque habitant Jurassien a produit en moyenne 182 kg de déchets dans les bacs gris soit une diminution de 1,5 % par rapport à 2016, 55kg de déchets dans les bacs bleus soit une augmentation de 3,1 % par rapport à 2016.

Le tri des déchets est un geste citoyen qu'il faut apprendre à réaliser avec précision et régularité. Merci à tous ceux qui y contribuent.

Le rapport annuel 2017 du SYDOM est approuvé à l'unanimité et reste consultable en mairie.

Les viticulteurs Pupillanais peuvent demander des bacs gris et bleus pour leur caveau. Merci de s'adresser en Mairie.

Le rapport d'activités 2017 du SIDEC (Syndicat mixte D'énergies, d'Equipements et de e-Communication du Jura) est présenté par le Maire aux conseillers.

Il est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents et reste consultable en Mairie.

Le rapport d'activités 2017 de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est présenté par le Maire aux conseillers.

Il est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents et reste consultable en Mairie.

5) Convention AFR

Une convention de mise à disposition de la secrétaire à l'Association Foncière avait été mise en place afin de facturer à l'AF les heures de secrétariat et la participation au logiciel de facturation. Cette convention n'est plus autorisée au titre de la fonction publique territoriale.

Il convient d'établir une convention de prestation de service entre la commune et l'association foncière. Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette nouvelle convention qui reprendra les modalités de remboursement des frais de secrétariat et logiciel informatique par l'association foncière.

6) Admission en non-valeur

Sur proposition du trésorier, il convient d'admettre en non-valeur les créances suivantes pour poursuites infructueuses :

DURIN Nikita : 125, 94 € (ordures ménagères 2012 et 2013)

PINAIRE Ghislain : 34,02 € (ordures ménagères 2013)

Le conseil approuve à l'unanimité ces admissions en non-valeur.

7) Départ d'une locataire

Suite au courrier reçu de Mme BARDIN Chantal (locataire au bâtiment du Chalet), le conseil accepte à l'unanimité son départ au 15 septembre 2018.

La caution sera remboursée en fonction de l'état des lieux.

Le logement sera disponible à compter du 1^{er} octobre 2018.

8) Questions diverses

Néant

INFORMATIONS

FETE DU BIOU : DIMANCHE 16 SEPTEMBRE 2018

Rassemblement : 9 h 30 devant la maison de Mme BORNARD (sortie Pupillin, coté Buvilly)

Pour des raisons de sécurité imposées par la gendarmerie, la circulation sera interdite lors du défilé sur la Rue du Ploussard. Des obstacles seront installés à chaque extrémité ainsi que dans les rues adjacentes. Les vigneronns seront sollicités afin de mettre en place et enlever ce dispositif.

Offrande : 10 h 00 à l'église,

Concert : 11h15 par « La Biou 'z' » place de l'église,

Vin d'honneur : 11 h 30.

La Commission Fêtes et Cérémonies et les vigneronns organiseront le vin d'honneur.

Les enfants âgés de plus de 2 ans ½ qui désirent défilé pour la fête du Biou, sont invités à venir chercher les costumes au Caveau Désiré PETIT (voir Anne-Laure) à compter du 7 septembre 2018.

Un chèque de caution de 20 € sera demandé lors de la remise des costumes.

La restitution des vêtements se fera également au Caveau Désiré PETIT.

La caution sera restituée ce jour-là.

Pour les plus grands, des tabliers noirs sont à leur disposition.

*** « Moto Virade » dimanche 30 septembre 2018**

L'association MOTO VIRADE 39 organise une randonnée moto qui **traversera le village le dimanche 30 septembre entre 14h30 et 15h** pour apporter son soutien aux familles des jeunes enfants atteints par la mucoviscidose dans le cadre des Virades de l'Espoir. **Ce cortège sera composé d'environ 400 motos** avec un encadrement de plusieurs véhicules (voitures de tête et fin de convoi, assistance médicale et technique).

A cet occasion, des prises de vue par aéronefs circulant sans personne à bord (drone) seront réalisées sur la commune. Un récépissé de déclaration à la Préfecture est affiché en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Le maire

Le secrétaire de séance

Christian JAQUIER

Arnaud FORESTIER